

**6 Société et Culture**

**Célébration de la Journée internationale du droit à l'accès à l'information, hier  
Trois questions à... la directrice générale adjointe de la communication au ministère éponyme, Mme Hermine Otounga-Souna  
" Nous avons l'accès populaire à l'information "**

**F.B.E.M**  
Libreville/Gabon

*La Journée internationale du droit d'accès à l'information a été célébrée, hier, à travers le monde. A Libreville, l'événement est passé (presque) inaperçu. Toutefois, la directrice générale adjointe de la Communication (ministère de la Communication), Hermine Otounga-Souna, a bien voulu nous en toucher un mot. Lecture.*

**L'Union : A l'instar de la communauté internationale, le Gabon a célébré, hier, la Journée internationale du droit à l'accès à l'information. Que vous inspire cette Journée qui n'a pas enregistré de manifestation particulière au Gabon?**  
**Hermine Otounga-Souna :** La Journée internationale du droit d'accès à l'information est très

importante pour moi, en tant que communicatrice et journaliste de formation. L'information, on le sait, est l'oxygène de la démocratie. Si les gens ne savent pas ce qui se passe au sein de la société ou dans des administrations, au motif que les responsables de ces administrations travailleraient sous le sceau du secret, nul ne sera alors à mesure de participer, d'une manière positive, à la vie de la société. Mais il faut le faire dans le respect de la protection des renseignements personnels, du secret d'Etat, et de toutes les autres lignes rouges à ne pas franchir. Quant à l'absence de manifestations particulières en cette Journée, on peut effectivement le regretter. Il nous faut, à l'avenir, valoriser cette Journée internationale. Avec notre partenaire traditionnel qu'est l'Unesco, nous verrons, à l'ave-



Photo : F.B.E.M

**Hermine Otounga-Souna :** "Cette Journée doit être valorisée".

nir, comment organiser ensemble des manifestations dans le cadre de cette Journée.

**En tant que citoyenne, êtes-vous satisfaite du niveau ac-**

**tuel de l'accès à l'information dans notre pays ?**

- Oui. Vous savez, on ne peut pas dire qu'au Gabon il n'existe pas de liberté de l'information ou de liberté d'accès à l'information. Il n'y a qu'à voir la multitude de titres qui paraît au quotidien, et tout ce qui est écrit dans ces journaux. Au Gabon, les gens se partagent l'information tranquillement. Même si on peut souhaiter une certaine amélioration au niveau de la qualité du rendu des journalistes, et au niveau du respect de la déontologie et de l'éthique. On ne doit pas exagérer les faits comme on le voit dans certains médias. Un effort peut être fait dans le sens de l'amélioration de l'accès à l'information. Beaucoup de journalistes et d'étudiants se plaignent encore des difficultés à accéder ou à l'information.

**Depuis près d'un mois, inter-**

**net est fortement perturbé au Gabon, et plusieurs réseaux sociaux quasiment inaccessibles. Est-ce là une forme de régression au niveau de l'accès à l'information ?**

- Je ne peux pas dire qu'il y a une régression du niveau de l'accès à l'information. Je le dis parce que les réseaux sociaux pas complètement arrêtés, sont partiellement suspendus pour un temps. On qu'il y a eu cette suspension temporaire parce que, durant la période post-électorale, nous avons atteint un niveau très élevé, à travers les réseaux sociaux, des messages d'incitation à la haine, à l'intolérance et des informations susceptibles de mettre en péril la cohésion nationale et la paix dans notre pays. Cette mesure était donc, je le pense, une manière d'apaiser toutes les tensions.

**Pourquoi une commémoration internationale ?**

**F.S.L.**  
Libreville/Gabon

*En raison de son rôle essentiel dans le fonctionnement démocratique des sociétés et le bien-être individuel, la journée mondiale du droit à l'accès à l'information est célébrée à travers le monde pour, entre autres, promouvoir la transparence et la responsabilité des gouvernements, engager et éduquer les citoyens ainsi que les pouvoirs publics sur l'importance de cette problématique.*

**UNE** Journée internationale pour

célébrer le droit à l'accès à l'information. On en vient à se demander l'opportunité d'une telle célébration quand on sait qu'il existe déjà la Journée mondiale de la liberté de la presse. Plus qu'un droit universel, cette journée consacre l'importance d'un dispositif de sensibilisation sur l'accès à l'information à travers le monde. Appelée à l'origine la Journée du "droit de savoir", elle a été transformée Journée internationale du droit à l'accès à l'information, à Sofia (Bulgarie) où un certain nombre d'avocats de la liberté d'expression de 15 pays s'étaient réunis pour promouvoir la trans-

parence et la responsabilisation des gouvernements. C'était lors d'une conférence tenue du 26 au 28 septembre 2002. Cette Journée internationale consacre un plaidoyer pour une plus grande ouverture à l'information en vue de sensibiliser le public. L'importance historique et l'influence profonde de la célébration annuelle ont marqué le 28 septembre, comme l'un des jours les plus importants sur les calendriers de la liberté des défenseurs de l'information à travers le monde. Le droit universel d'accès à l'information est essentiel au fonctionnement démocratique des

sociétés et au bien-être de chaque individu. La liberté d'information ou le droit à l'information fait partie intégrante du droit fondamental de la liberté d'expression consacré par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1966. Celle-ci dispose que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de chercher, recevoir et de répandre sans considération de frontières, les informations et les idées par quel que moyen d'expression que ce soit. Partout dans le monde, les gens exigent de plus en plus une plus grande participation civique

dans les affaires publiques et la recherche de la transparence. C'est dans ce contexte que le droit international ciblé vers une journée d'information est nécessaire comme un jour pour la promotion du droit à l'accès à l'information. Non seulement, elle permet, à travers une date spécifique, de fournir un message cohérent au niveau international, mais aussi d'inscrire une coordination plus facile par des initiatives conjointes de sensibilisation du public et de l'illumination entre les organisations dans la logique d'une journée universellement reconnue.

**Vient de paraître  
Carnets de voyage d'un botaniste**

**RN**  
Libreville/Gabon

*Nul besoin d'être un spécialiste pour lire ce livre de Jean-Marie Pelt, co-écrit avec Franck Steffan. C'est moins un ouvrage savant que de vulgarisation. Mieux, de sensibilisation aux changements que connaît la flore par l'action de l'homme. Mais aussi un ouvrage sur le voyage en des terres plus ou moins familières. Instructif.*

**L'HOMME** qui aimait les voyages. Ainsi pourrait tout aussi bien s'appeler Jean-Marie Pelt, professeur émérite de biologie végétale et de pharmacologie à l'université de Metz doublé d'un président-fondateur de l'Institut européen d'écologie. Dans « Carnets de voyage d'un botaniste », il ne parle que de cela. Rien d'étonnant du reste, pour

quelqu'un qui ouvre son ouvrage par ces mots : « Petit, j'adorais les récits de voyage, surtout quand l'aventure était au rendez-vous. » Dans son texte, nous sommes servis. L'ouvrage est réparti en quatre parties. Chacune d'elles est consacrée à une région du monde (Moyen-Orient, Afghanistan, Afrique). Jean-Marie Pelt conduit son lecteur au cœur de toutes ses pérégrinations. A la découverte des hommes mais surtout de la flore des territoires visités. Par certains aspects, ces carnets de voyage prennent la couleur d'un récit ou d'un compte rendu d'enquêtes ou de témoignages in situ. Une illustration : « En Afrique subsaharienne, nous sommes dans l'empire floristique paléotropical, c'est-à-dire parmi les flores croissant sous les tropiques du Vieux Monde, déjà effleuré lors d'un

voyage en Inde après ma deuxième mission en Afghanistan en 1967. L'empire paléotropical couvre l'Afrique subsaharienne, le sous-continent indien et le Sud-Est asiatique. Je l'abordai en novice, avec humilité, sachant que, désormais, il me serait le plus souvent impossible de mettre un nom de famille sur les plantes que je récolterais, nombre de familles de ces régions n'étant pas représentées dans les nôtres. Très rares en effet sont les plantes que l'on trouve à la fois chez nous et là-bas, comme le petit pâturin, la fougère aigle, le roseau ou le datura stramoine, espèces cosmopolites. » Jean-Marie Pelt communique donc à son lecteur l'éblouissement du savant face à l'infinie diversité de la parure végétale, en rapport avec la disparité des sols et des climats côtoyés. Son périple au Proche-

Orient a pour objet la quête - en vain - de la trace des roses d'Ispahan. En Afrique subsaharienne, curieux de tout, il s'initie aux pouvoirs des plantes dites hallucinogènes. L'expérience et le récit qui en est fait sont tout ce qu'il y a de plus saisissant. Sans doute l'une des parties les plus emballantes de l'ouvrage. Notamment le chapitre intitulé « Résurrection d'un mort ». Dans cette section, l'auteur décrit une séance du cérémonial vaudou particulièrement impressionnante. Pour en avoir entendu parler, nombre de chercheurs occidentaux font le voyage du Bénin pour vivre par eux-mêmes cette expérience. Comme cette jeune chercheuse en ethnologie de l'université de Strasbourg : « Elle partit donc au Bénin. Quelques mois plus tard, le Centre antipoison du CHU de Strasbourg me contacta. La chercheuse était revenue dans un état

lamentable, sans mémoire, sans énergie, complètement groggy. » Les causes précises et les consé-

quences dommageables de cette situation sont exposées par l'auteur. Une leçon. A explorer.

